

# La première école d'Ingrandes

## LA PREMIERE ECOLE d'INGRANDES l'école de La Scholastique, dépendant de la Chapelle de La Scholastique

Aujourd'hui 15 Rue Sansonnet

Sous l'Ancien Régime, les enfants des familles nobles ou aisées sont éduqués à la maison par des précepteurs particuliers choisis et rémunérés par les parents.

Ceux des familles pauvres se trouvent donc exclus de tout enseignement, sauf à intégrer un monastère où quelques rares enfants particulièrement doués et remarqués pour leurs aptitudes sont pris en charge et peuvent apprendre à lire, à écrire, ou à chanter.

L'éducation des autres se limite aux bases qu'ils acquièrent au sein de leur famille, ou aux rudiments d'un métier qu'ils peuvent apprendre auprès d'un Maître lorsqu'ils sont placés jeunes en apprentissage.

Soucieux de remédier à cette injustice, les frères Michel et Sébastien MAHE, Prêtres et Curés d'Ingrandes décident à partir de 1586, de créer la première école d'Ingrandes, qui sera située sur un terrain concédé par Michel MAHE, et qui devra fonctionner grâce aux deniers et à la rente annuelle que Sébastien MAHE décidera d'y affecter après la mort de son frère Michel en 1590.

1586 - 1590 : FONDATION DE L'ECOLE DE LA SCHOLASTIQUE D'INGRANDE

« Le 22 Février 1586, défunt honorable Michel MAHE a donné

par testament à celui qui instruit et enseignera les enfants et tiendra Ecole au lieu d'Ingrande, une vieille Maison à colombage, à présent en totale ruine, tellement que de présent n'y a moyen d'y loger aucun Magister sans augmentation »,

« Le 22 Novembre 1590, son frère, Vénérable et Discret Sébastien MAHE, Recteur du dit Ingrande, y demeurant, soumit à ses hoirs et ayants droits, sa volonté de donner par la présente en les mains de Mathurin FOURIER, tenant à présent l'Ecole du dit lieu d'Ingrande, la somme de 100 Sous Or. Laquelle somme, le dit FOURIER a promis et sera tenu d'employer à construire un logis au dit emplacement donné par défunt Michel MAHE son frère,

Et comme le dit Magister tenant la dite Ecole n'aurait aucun moyen de vivre et d'entretenir pour l'instruction des dits enfants, le dit MAHE donne dès à présent perpétuellement par héritage à celui qui tiendra la dite Ecole du dit Ingrande pour l'instruction des dites enfants, le lieu et appartenances tels qu'ils appartiennent à MAHE selon les contrats d'acquêts qui sont les siens.

A charge pour le dit Magister de faire célébrer une Messe en l'église du dit Ingrande, chaque semaine du mois suivant l'en-

terrement du dit MAHE, le Jeudi ou le Samedi, laquelle Messe sera chantée à haute voix, et le Magister sera tenu d'y mener les enfants qui devront entamer dès le sortir de l'Ecole jusqu'à la dite Eglise, l'Hymne du Saint Sacrement si c'est le Jeudi, ou l'Hymne à Notre Dame si c'est le Samedi, et ce jusqu'à la fin de l'Office.

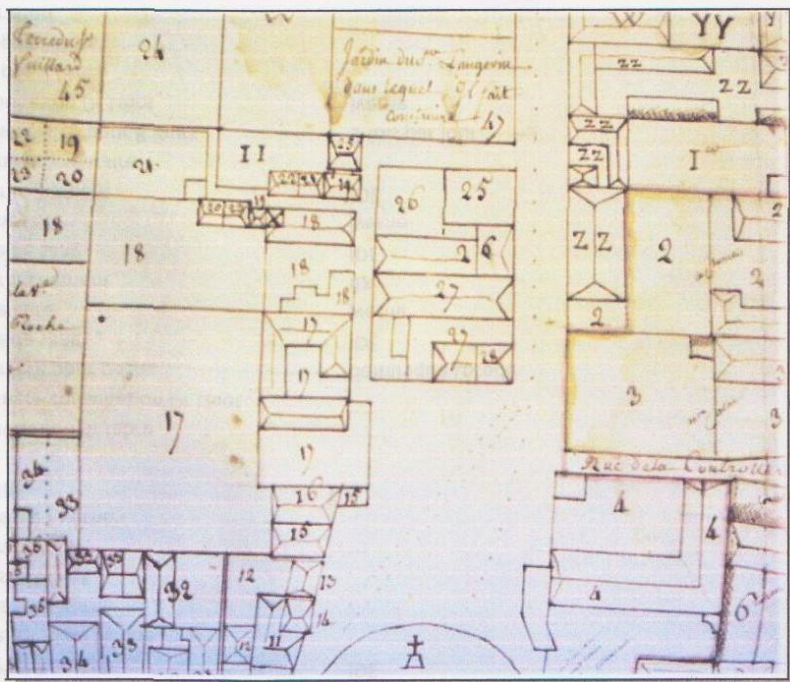
A ces conditions le dit FOURIER, ou tout autre que lui après sa mort poursuivant l'éducation des enfants, jouira de ces biens aux mêmes conditions ».

Fonctionnant sur ces bases et aussi à partir de dons ou legs de particuliers attribués à la Chapelle de LA SCHOLASTIQUE, l'Ecole continuera durant deux siècles d'accueillir entre 6 et 12 élèves, choisis parmi les « familles les plus méritantes de la Paroisse ».

A partir de 1710 et jusqu'à 1749, l'entretien de l'instituteur et les frais relatifs à l'enseignement des enfants seront financés par une rente perpétuelle constituée par Diane DE BAUTRU, Duchesse d'Estrées, Baronne d'Ingrande, puis ce financement sera prorogé par François Joseph WALSH de 1749 jusqu'à sa mort en 1782, date à laquelle son fils Antoine Joseph, moins généreux, reviendra sur cette tradition jugée par lui inutile et surtout trop coûteuse.

On a retenu le nom de quelques uns de ces « Magister » ou Instituteurs ayant enseigné dans cette Ecole d'Ingrandes :

|               |                  |
|---------------|------------------|
| 1590 - 1620 : | Mathurin FOURIER |
| 1717 - 1729   | Claude RETY      |
| 1730 - 1750   | Pierre MOULIN    |
| 1751 - 1769   | Marie GUILBOURG  |
| 1770 - 1790 : | GODIER           |



Plan de 1755 : L'Ecole correspond au N° 25 Ouest, aujourd'hui 15 rue Sansonnet

A la Révolution, les Commissaires du Département et l'Assemblée Municipale d'Ingrandes constatent dès 1790 - 1791 que : « Ce Bénéfice de La Scholastique (constitué de dons et legs) diffère certes des autres « Bénéfices Ordinaires » dans la mesure où il était affecté à l'entretien d'une école pour instruire les enfants pauvres, sans fixation du nombre, mais ....

... que le titulaire n'a pas respecté cette obligation depuis 8 ans, ce à quoi le titulaire BLANVILAIN, curé d'Ingrande depuis 32 ans, répond qu'il ne l'a pas fait car occupant aussi la fonction de Vicaire d'Ingrande, il avait de multiples occupations, mais qu'il a néanmoins payé pour l'éducation de deux enfants par le Sieur GODIER, maître d'école à Ingrande, Enfin la Nation s'étant chargée des frais nécessaires à l'Education Publique pour tout le Royaume, nous laissons les Commissaires juger si le titulaire de ces biens affectés à l'école doit avoir un traitement en raison de ces biens dont la Nation s'est emparée, faute d'exercice de cette même école de la part de celui qui en était chargé ». (Assemblée Municipale d'Ingrande du 13 Mai 1791).

Après la Révolution, la vieille maison de la rue Sansonnet, désormais devenue « propriété de la Nation », sera alors rachetée et reconvertie en simple maison d'habitation occupée par René DELAUNAY, boulanger au bourg d'Ingrandes.

JEAN-LOUIS BEAU

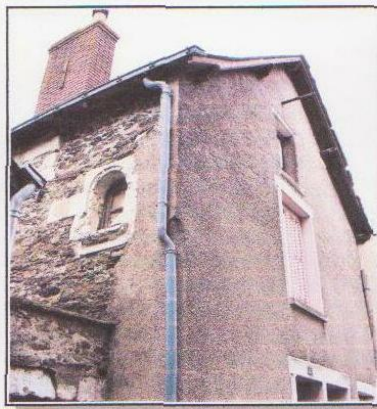


Photo aérienne actuelle de la rue Sansonnet, le bâtiment #15 est le carré blanc



Photos de la façade actuelle du bâtiment #15 rue Sansonnet